



# La future PAC après 2013

---

## Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

L'avis présenté par le CESE s'inscrit dans le cadre du projet de réforme dont la PAC doit faire l'objet et qui s'appliquera en 2014. Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse partage la démarche de cet avis, qui privilégie une vision de moyen terme du développement de l'agriculture européenne, plutôt qu'une nouvelle réforme comptable déconnectée des enjeux sociaux, environnementaux, alimentaires et démographiques auxquels notre modèle agricole doit faire face.

L'agriculture, enjeu capital pour l'avenir, fait, en effet, face à plusieurs crises auxquelles il est urgent de répondre : crise alimentaire mondiale, baisse des revenus agricoles, conséquences environnementales et sanitaires d'une agriculture intensive, désaffection des métiers agricoles...

Dans ce contexte, il est positif que l'avis du CESE pose les bases d'une réorientation de la PAC, qui ne saurait se limiter à n'être qu'un instrument de régulation à la marge du marché, jouant un rôle de filet de sécurité pour les producteurs en cas de crise agricole, mais bel et bien un outil permettant d'orienter le développement de l'agriculture vers un modèle garantissant l'autosuffisance alimentaire européenne, les revenus des producteurs, le respect de normes sociales et environnementales, ainsi que le rôle joué par l'agriculture dans le développement des territoires ruraux.

L'avis du CESE propose un certain nombre de pistes et d'outils permettant d'envisager une régulation des marchés agricoles par le maintien d'outils d'intervention. C'est un premier pas nécessaire, après plusieurs années de libéralisation du secteur dont on peut aujourd'hui mesurer les conséquences. La volonté de lutte contre la volatilité des prix des matières premières agricoles, en particulier par l'instauration de stocks tampons, ainsi que la démarche consistant à sortir le marché agricole des règles commerciales de l'OMC, par une adaptation de sa réglementation ou la création d'une instance internationale dédiée, vont indéniablement dans le bon sens. Notre groupe approuve également les propositions de l'avis permettant d'encourager le développement de filières courtes ainsi que la relocalisation des productions agricoles au plan mondial comme au plan local, nécessaire pour lutter contre le réchauffement climatique, la faim dans le monde et les déséquilibres des territoires.

Si l'avis souligne que le maintien des aides financières semble une nécessité dans le contexte actuel, il envisage une plus juste répartition des aides et des soutiens. Nous approuvons notamment l'instauration d'une conditionnalité des aides en fonction des conditions de travail et l'emploi, tant ils sont des facteurs déterminants pour l'attractivité des métiers agricoles.

À ce titre, l'avis souligne avec justesse les incertitudes quant au renouvellement des générations d'agriculteurs. Notre groupe partage vivement cette inquiétude. Seuls 6 % des agriculteurs européens ont moins de 35 ans ; en France, 50 % des agriculteurs cesseront leurs activités dans les quinze ans à venir. Face à ce constat, l'urgence de favoriser l'accès aux métiers agricoles pour les jeunes générations est évidente. Dans un contexte de chômage massif, il est nécessaire de rendre le secteur agricole attractif. Cela passe, par une formation de qualité, qui dans le cas français doit être intégrée dans les schémas communs d'enseignement supérieur, par l'existence d'exploitations rentables, pérennes, et accessibles financièrement, par une maîtrise des prix du foncier agricole, par la garantie d'un revenu davantage fruit du travail que des subventions et enfin par une approche globale de développement des territoires ruraux impliquant le maintien de services publics de qualité. À cet égard, il est urgent que la France consacre davantage de moyens au développement rural, ainsi que le lui permet la Politique Agricole Commune.